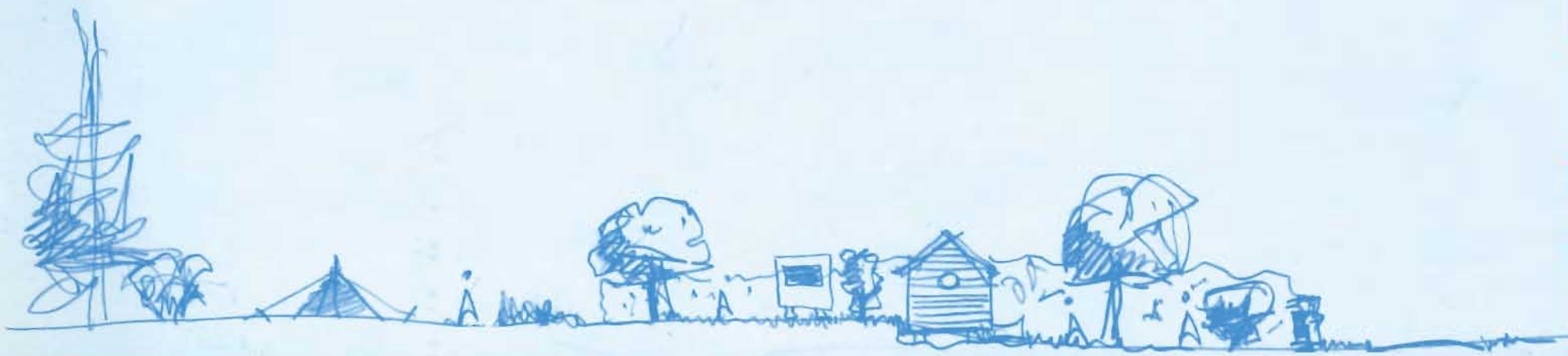


Campings et paysage

Bien aménager son camping en Nord Pas-de-Calais - Juin 2004



Réflexion et conception

- . Comité Départemental du Tourisme du Nord
Jean Delotte, Conseiller Technique
- . Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement du Nord
Anne Braquet, Paysagiste
Christophe Rouvres, Architecte

Responsables du projet

- . Comité Départemental du Tourisme du Nord
- . Syndicat Professionnel de l'Hôtellerie de Plein
Air du Nord
- . Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement du Nord

Illustrations

- . CAUE du Nord

Photos

- . CDT Nord
- . CAUE du Nord
- . Bernard Féral.

Financement

- . Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais
- . Ministère de l'Équipement, des
Transports, de l'Aménagement du
Territoire, du Tourisme
et de la Mer
- . Conseil Général du Nord

Juin 2004

Le développement du tourisme dans le Nord et le Pas-de-Calais, auquel nous œuvrons tous, tire ses possibilités de beaucoup d'aspects, comme notre position géographique, notre image accueillante, l'implication des professionnels - en particulier de l'hébergement touristique - et la diversité de nos paysages.

Avec un important réseau, l'hôtellerie de plein-air participe pleinement à ce développement et nous avons souhaité accorder du temps à mener une réflexion sur l'un des enjeux qui se posent : la qualité paysagère, qualité paysagère des campings et qualité paysagère du territoire.

Nous avons voulu, dans ces pages de conseils, apporter le regard de spécialistes du paysage et de l'architecture sur un sujet qui n'est guère simple à résumer : comment concilier les besoins, l'intérêt d'un exploitant de camping et l'impact que peut jouer le terrain sur son environnement ? Comment apporter des recommandations en ayant à l'esprit ces objectifs, en tenant compte des contraintes réglementaires, et de l'impact que le paysagement d'un camping peut avoir sur la qualité globale d'un camping, dans un contexte concurrentiel en pleine évolution ?

Ce document a été élaboré par le C.A.U.E. du Nord, suite aux journées de formation organisées par le C.D.T. du Nord sur le thème de la qualité paysagère des campings, en partenariat avec le Syndicat Professionnel de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord.

Ces journées ont été rendues possibles grâce à un soutien financier obtenu au titre du volet tourisme du Contrat de Plan Etat Région.

Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air
du Nord



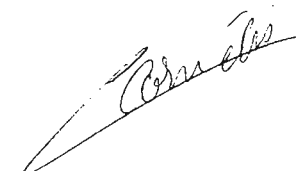
Jean Marc Delabre

Comité Départemental du Tourisme
du Nord



Guy Renaux

Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement du Nord



Claude Cornélis

Introduction	1	Les parties spécifiques du projet	12	Principes pour un bon fonctionnement	24
Préalables	4	Les circulations	12	L'aspect réglementaire	24
Situation touristique régionale	4	. Principes de traitement		La gestion pratique	25
Démarche d'ensemble, objectifs et intérêts	5	. Matériaux de sol		Un outil d'émulation :	
		. Végétation		le concours des campings fleuris	25
		. Mobilier			
Du site au projet d'ensemble	7	Les parcelles	14	En guise de conclusion	26
Contexte paysager environnant	7	. Organisation		L'intérêt du plan	26
. Identité paysagère locale		. Limites		L'intérêt des aspects particuliers	27
Situation physique et géographique	8	. Végétation			
. Climat		. Mobilier			
. Topographie, relief, nature du sol		Les espaces récréatifs	16	Annexes	28
. Hydrographie		. Vocation, structure, équipements		Bibliographie	28
. Risques naturels		. Végétation		Aides et organismes ressources	29
Intérêt de la localisation	9	. Signalétique		Palettes végétales	30
. Patrimoine naturel et culturel		. Modes de gestion			
. Pratiques touristiques du site		Les bâtiments	18	Remerciements	34
. Proximité urbaine		. Fonction			
Organisation du terrain	10	. Aspect extérieur			
. Nature du terrain		. Aménagements des abords			
. Eléments de paysage existants		L'accueil	20		
. Orientation		. Les bâtiments			
Structure d'ensemble du projet	11	. Le stationnement			
. Eléments de programme		. Signalétique et information			
. Composition d'ensemble et parti pris paysager		Les limites du terrain	22		
		. De l'intérieur et de l'extérieur			
		. Principes de traitement			

L'hôtellerie de plein-air dans le Nord Pas-de-Calais

Zoom sur l'activité touristique :

Notre région compte près de 150 000 lits marchands et **l'hôtellerie de plein-air occupe une place importante dans les possibilités offertes au touriste**, avec 106 600 lits, soit 71.4 % de l'offre.

Les 379 campings de notre région ont une réelle particularité : ils sont en majorité résidentiels, avec des parcelles louées en long séjour et destinées à une clientèle principalement régionale.

Ils placent notre région au rang de 9^e en terme de nombre de lits en hôtellerie de plein-air (source «L'Hôtelier de Plein Air du 17-02-04»).

Le secteur littoral et rétro-littoral se distingue par une forte concentration des campings, et c'est également cette zone qui accueille la part la plus importante d'emplacements de tourisme (passage et court-séjour).

Les autres types d'hébergement touristique :

	Nombre de lits	% des lits marchands	% des lits touristiques
Hôtels	32 676	21.9	8.2
Résidences de tourisme	1 364	0.9	0.3
Campings	106 596	71.4	26.9
Hébergements collectifs	2 812	1.9	0.7
Hébergements ruraux	5 849	3.9	1.5
Total des lits marchands	149 297	100	37.6
Résidences secondaires	247 580		62.4
Total des lits touristiques	396 877		100

Source : Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la Région Nord-Pas-de-Calais - Détente Consultants - décembre 2002

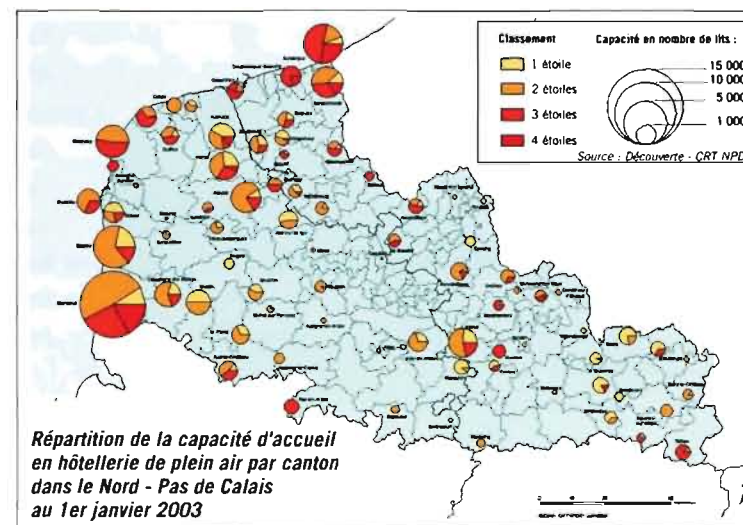
Pourquoi s'intéresser au paysagement ?

Un point rassemble tous ces terrains : souvent situés dans des secteurs de qualité, ils **constituent des éléments du paysage**, et sont eux-mêmes des **créations paysagères** compte-tenu de l'importance de leur emprise foncière et de la diversité des aménagements qu'ils rassemblent : topographie des sites, bâtiments, plantations, voiries, signalisation, équipements de jeux, présence dans certains cas de cours ou de plans d'eau, autant d'éléments qui caractérisent un paysage.

Il existe assez peu de solutions pour apporter des conseils pratiques aux propriétaires de campings sur cette question clé, et le recours aux conseils d'un architecte paysagiste est assez peu répandu. Cet ouvrage a donc pour ambition **d'apporter des éléments de réponses propres à l'activité de nos campings régionaux**.

S'intéresser au paysagement des campings, c'est aussi permettre de rappeler que les ouvrages spécialisés en matière d'information touristique, les « **guides spécialisés** » attachent une part croissante à la qualité apportée au paysagement du camping, au même titre que les équipements et services.

Enfin, d'un point de vue réglementaire, le Code de l'Urbanisme et les normes de classement des terrains de camping ont également intégré comme **critère d'aménagement ou de classement** la qualité paysagère des campings.



Une démarche d'ensemble et de qualité pour l'insertion des campings dans leur environnement.

Pour faire suite à une série de journées de formation, ce document est conçu, en guise de compte rendu, comme **un outil pratique à l'usage des gestionnaires de campings.**

Tout en apportant des principes de réflexion et de réalisation ainsi qu'un **esprit dans l'aménagement du camping et son rapport au paysage**, il tente de répondre aussi à des **préoccupations quotidiennes des gestionnaires en matière d'organisation spatiale et végétale notamment.**

Un camping est en effet un équipement touristique mais aussi un élément du paysage. Pour bien remplir son rôle au niveau local, Il doit donc s'insérer harmonieusement dans son environnement tant physique qu'humain. L'objectif de ce travail est la production d'un guide pour une démarche globale et cohérente visant la qualité, l'identité locale, la rationalité, la durabilité.

C'est un document qui aide autant pour **la création de camping, que pour l'extension de campings existants (cf 1ère partie "du site au projet d'ensemble") .**

Ce document traite aussi de **l'entretien courant et de l'évolution progressive de l'équipement dans tous ses détails (cf. 2ème chapitre du document "Les parties spécifiques du projet")**. Il pourra donc être consulté autant pour construire une démarche d'ensemble d'aménagement ou d'extension que pour y puiser des idées ou des conseils quant au traitement ou à la gestion d'une des parties constituant un camping existant.

La qualité de l'ensemble d'une réalisation est ici réfléchie tant **au service de l'environnement** que de la **rentabilité économique** dans l'objectif de **fidéliser la clientèle.**

Le site : Sa connaissance permet de tirer parti du lieu d'implantation et s'y intégrer harmonieusement.

La connaissance de la région touristique et de l'**entité paysagère** dans laquelle on se trouve renseigne sur les grands éléments de paysages identitaires du secteur.

Notre région représente une grande diversité de paysages. Les nuances qui façonnent l'identité de chacun sont issues tout autant du relief, du rapport à l'eau, à la végétation, que du bâti par sa typologie liée à l'histoire et l'économie, ses matériaux de construction, son implantation et ses modes d'organisation.

Ces caractères sont décrits à travers plusieurs études (Eléments de lecture des paysages du département du Nord, Atlas régional des paysages en cours de réalisation, observatoire des paysages du littoral de la côte d'opale, ...). Chacune de ces études s'attache à définir les paysages à des échelles différentes et de plus en plus précises et peut aider à comprendre le contexte paysager dans lequel s'inscrit le camping. Ces échelles se déclinent ainsi en "Grands pays", "Grands paysages", "entités paysagères", unités paysagères", ...

L'étude la plus complète et précise reste actuellement celle intitulée "Eléments de lecture des paysages du département du Nord" réalisée par le CAUE du Nord en 1993. Elle décline 5 "Grands pays", 16 "Grands paysages" et 37 "entités paysagères".

L'atlas des paysages de la région Nord Pas de Calais



reprendra, à terme, ces dénominations pour définir et harmoniser les paysages identifiés sur l'ensemble du territoire régional. Les "Parcs Naturels Régionaux" au nombre de trois (Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut, et Avesnois),

s'appuient déjà sur cette nomenclature pour comprendre l'organisation de leur territoire et l'affinent en rapport aux objectifs de leur charte (document définissant les engagements du PNR sur son territoire pour 10 ans).

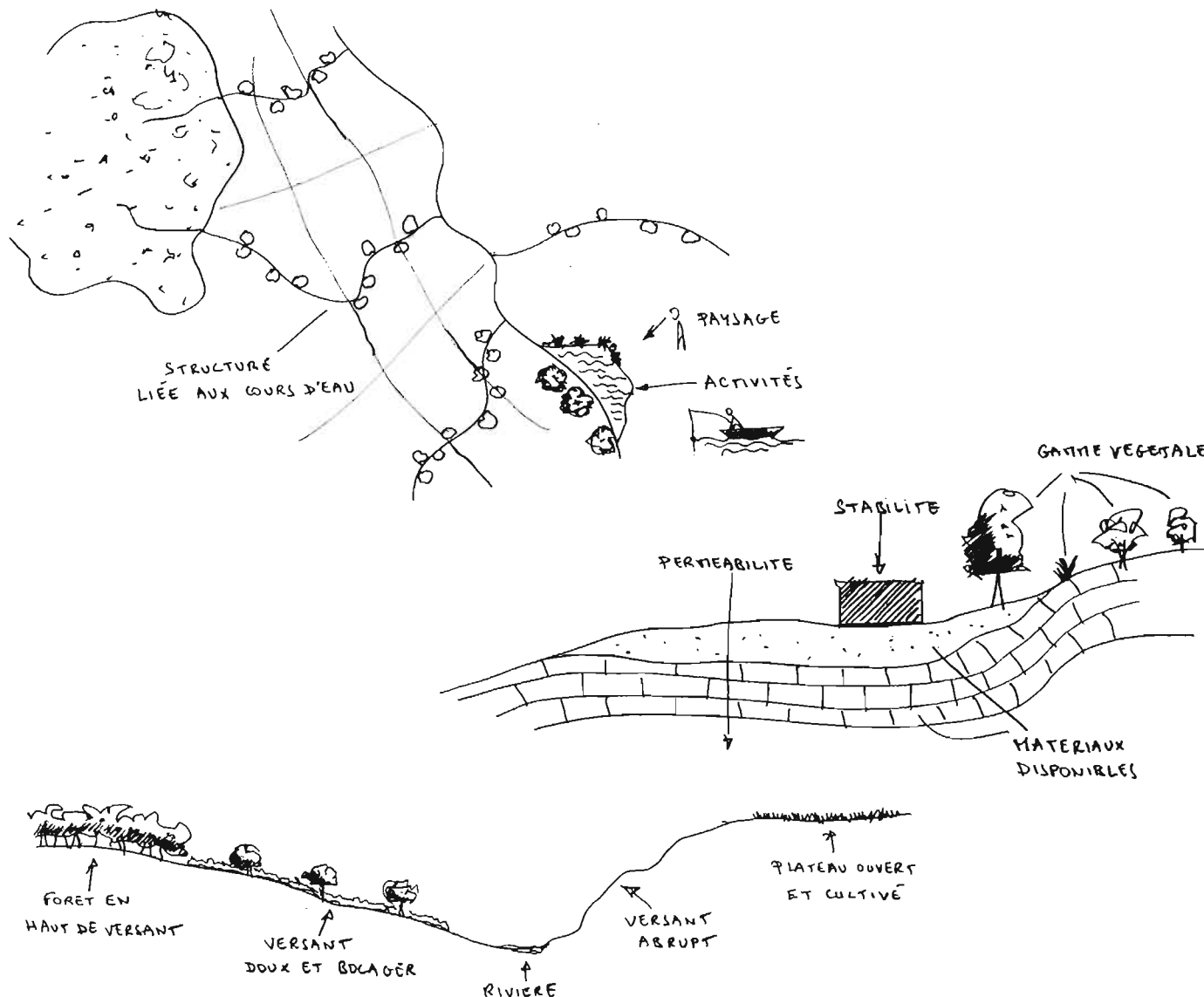
Le site : Sa connaissance permet de tirer parti du lieu d'implantation et s'y intégrer harmonieusement

Les facteurs physiques et géographiques rentrent en compte comme facteurs préalables à l'élaboration du projet car leur connaissance conditionnera les choix à faire ultérieurement.

On sait par exemple que les **facteurs climatiques** ont une incidence sur les pratiques du camping et sur les gammes végétales à choisir (plantes résistantes au sel, au vent, de milieu frais, ou sec,...). L'observation du **contexte morphologique (topographie, relief)** du secteur (ex : colline, plaine, versant, fond de vallée, bord de mer,...) aura une incidence directe sur l'organisation du terrain de camping et son rapport à l'extérieur.

De même, les informations simples sur **la nature du sous-sol** et **l'hydrographie** pourront renseigner sur la perméabilité et donc la gestion des écoulements d'eau de surface, la stabilité et par conséquent le mode d'implantation des bâtiments les plus lourds ou sur les matériaux locaux disponibles pour leur utilisation dans le camping.

Par ailleurs il sera utile de connaître **les risques naturels** qui sont, pour la région, essentiellement liés aux **secteurs d'inondations**.



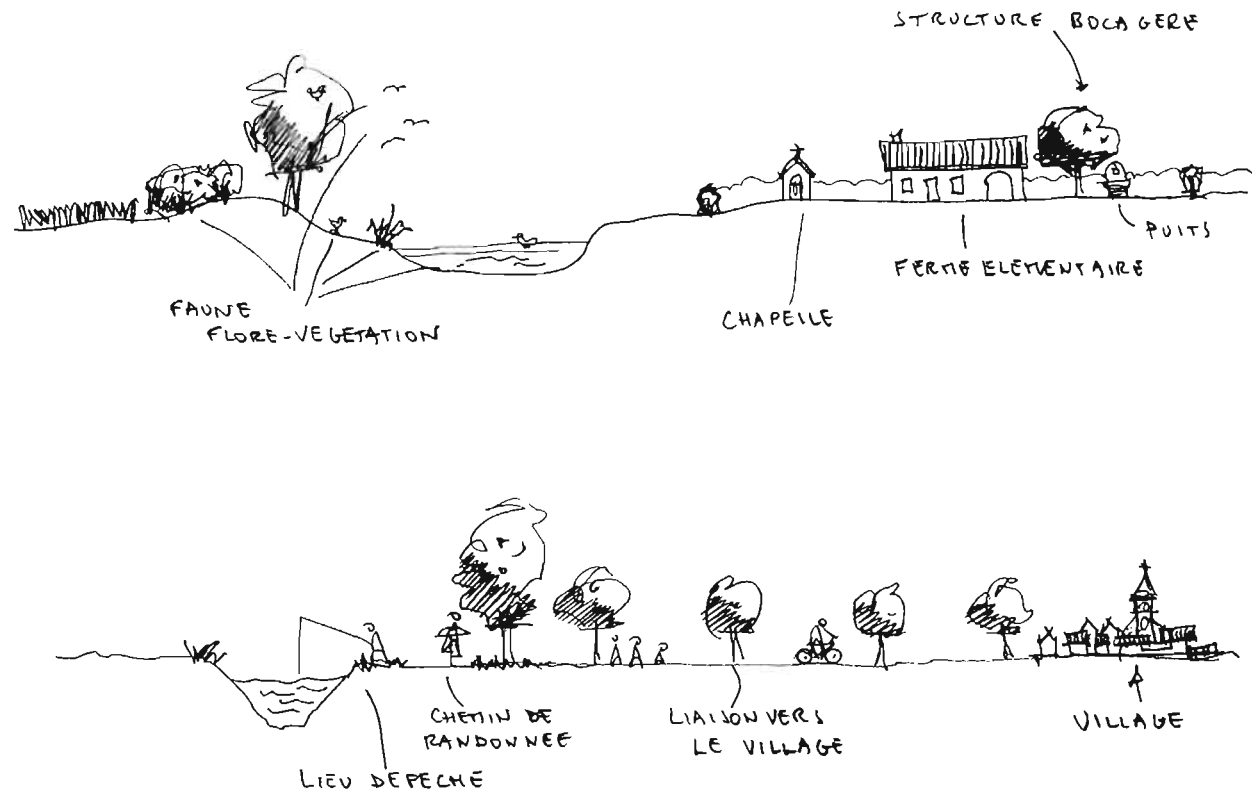
Le site : Sa connaissance permet de tirer parti du lieu d'implantation et s'y intégrer harmonieusement

Rechercher les données du **patrimoine naturel protégé** (Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique, Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux, Réserves Naturelles Volontaires) **ou non** (zones humides, forêts, cours d'eau, ...) peut contribuer à donner une valeur supplémentaire au site du camping, ou permettre de bénéficier d'activités existantes de découverte de la nature (dans les Parcs Naturels Régionaux par exemple).

Les éléments du **patrimoine culturel local, protégés** (sites et monuments classés ou inscrits) **ou non** (bâti traditionnel, églises, châteaux, chapelles, oratoires, ...) peuvent aussi représenter des sources d'animation et d'intérêt pour les usagers du camping.

De façon plus générale, **les pratiques touristiques du site** sont à prendre en compte comme prétexte à une bonne insertion spatiale et fonctionnelle de l'équipement dans son contexte.

Le choix d'une situation peut aussi se faire en fonction d'un certain nombre de critères comme **la proximité d'un lieu de passage** (axe de transit, de vacances,...), ou encore celle **d'un centre urbain**, qui permettent de cibler la clientèle et donc le type d'organisation (structure, services, activités,...).



Un bon nombre de **ces informations définies de façon générale**, se trouve dans l'ouvrage **"l'Atlas du Nord/Pas-de-Calais"** édité par le Conseil Régional (1995), aux chapitres introduction, milieu/environnement, la région en mouvement,..).

On peut le consulter au centre de documentation du CAUE

du Nord, du Pas-de-Calais.

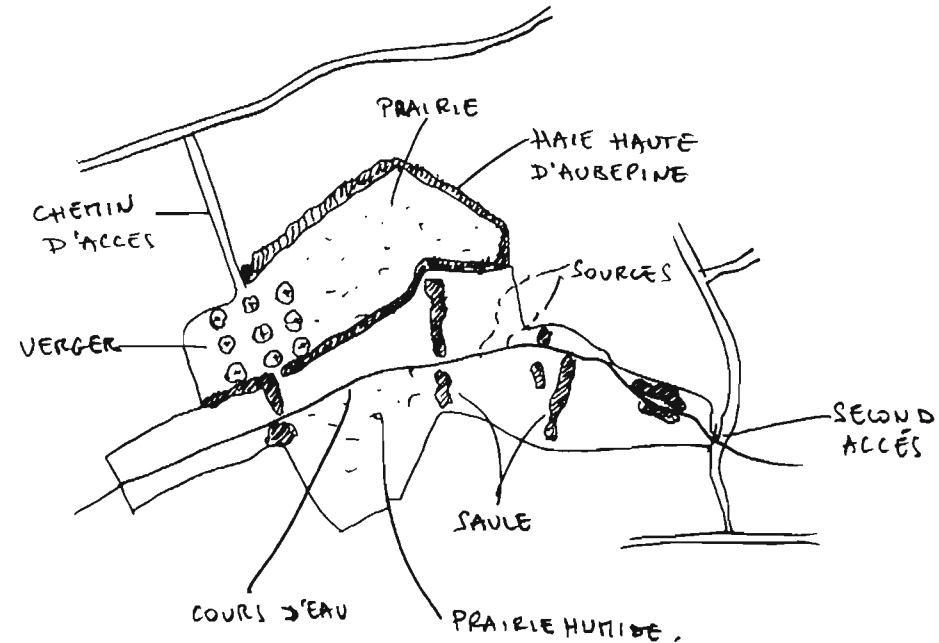
Les données plus précises ou actualisées sur les risques naturels notamment inondations ..., ou les limites des Parcs Naturels Régionaux et leurs animations, sont plutôt à consulter en mairie ou selon les cas dans les points d'informations touristiques les plus proches.

Le site : Sa connaissance permet de tirer parti du lieu d'implantation et s'y intégrer harmonieusement

L'analyse fine des **données du terrain** permet de mettre en évidence les éléments qui peuvent servir ou contraindre la structure d'ensemble du camping.

L'observation et le relevé d'informations telles que la **forme du terrain**, la localisation des **accès existants**, la nature des parcelles limitrophes, le **relief**, les **éléments naturels existants** (cours d'eau, haies, arbres et arbustes intéressants par leur localisation ou leur espèce,...), **artificiels** (bâtiments ou petites constructions existantes, vues intéressantes, voiries, infrastructures...), ainsi que **l'orientation du terrain**, vont amener à construire un état des lieux assez précis et guider la **mise en place de la structure primaire du projet**.

Outre l'observation sur le terrain, certains **documents** seront **utiles** à cette étape : **Carte IGN à l'échelle 1/25 000** du secteur concerné, **relevé cadastral de la parcelle** en question et des parcelles alentour (souvent à l'échelle 1/2000 ou 1/5000).



Un camping est un espace de vie et en particulier de vacances.

Bien défini, le parti paysager doit permettre d'associer agrément et rentabilité.

La **structure du projet** résulte de la **conjugaison d'éléments de programme** abstraits et de données plus concrètes liées aux **atouts et contraintes spatiales** du terrain.

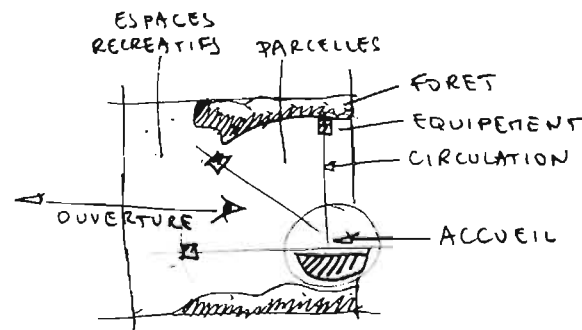
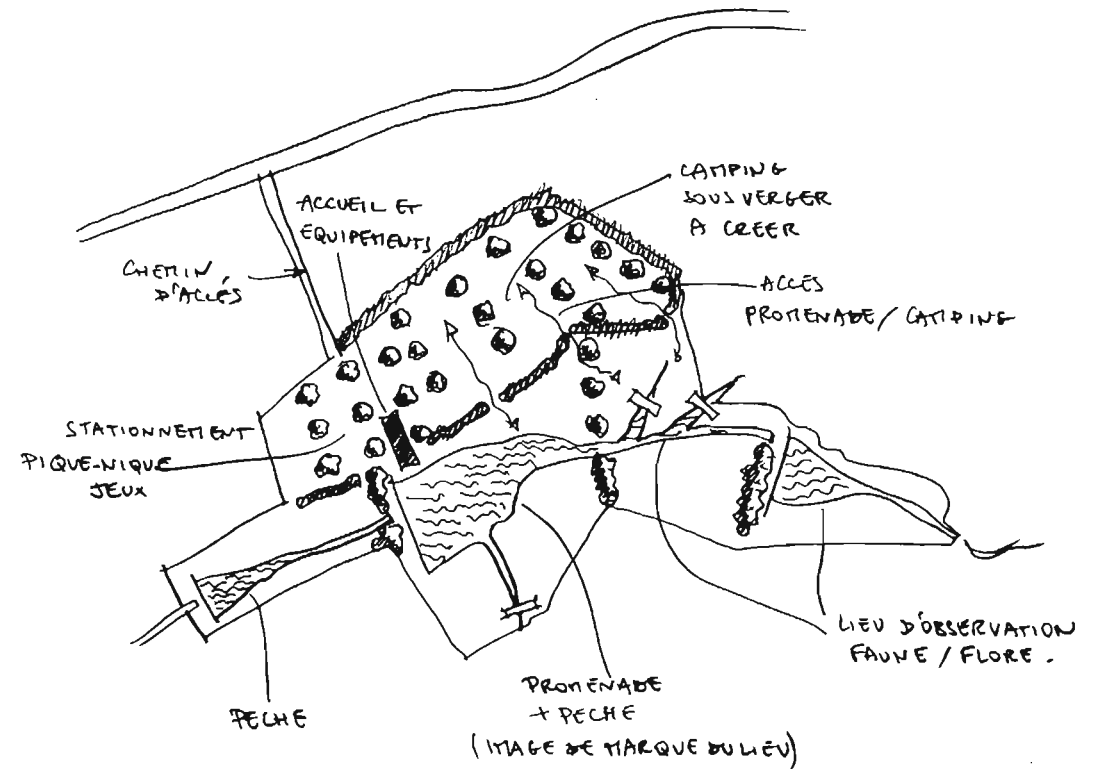
Les éléments de programme abordent :

- **la nature de la clientèle ciblée** : catégorie, clientèle de passage/résidentielle, public familial, retraité, sportif,...

- **les fonctions principales** à considérer : circulations, parcelles, bâtiments, équipements de loisirs ou sportifs,

- **les aspects quantitatifs** : capacité (nombre de parcelles), normes (taille des parcelles, équipements sanitaires, ...), niveau de confort (réseaux, services,...)

La **composition d'ensemble traduite sous forme de schéma simple** puis d'**esquisse plus détaillée** fera apparaître la **cohérence du projet** et le **parti pris paysager**.



Des circulations fonctionnelles mais porteuses de l'image du lieu.

Principes d'organisation et de traitement

Une des premières préoccupations à avoir est leur **hiérarchisation et leur rattachement aux accès** depuis l'extérieur.

On pourra distinguer les voies carrossables, **principales et de traversée**, les voies **secondaires de déserte**, les **cheminements doux (piétons /cycles)**, le **stationnement individuel ou groupé**.

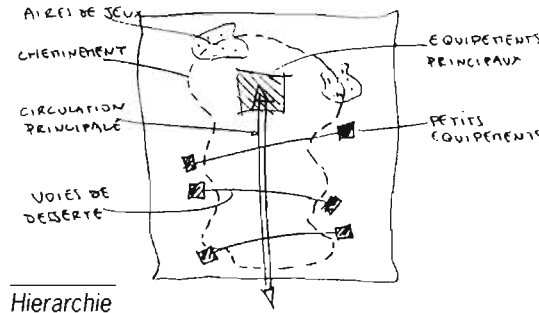
Le traitement devra refléter le statut de chaque voie et l'ambiance choisie pour chacune.

Matériaux de sol

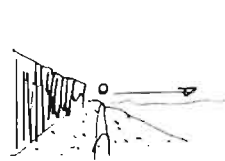
Le choix des matériaux de sol est aussi important pour **résister aux contraintes d'utilisation et d'entretien** que pour **garantir l'ambiance escomptée**. L'enrobé n'est pas forcément le meilleur matériau de voirie carrossable : son aspect lisse et peu bruyant le rend peu sécuritaire et trop routier pour ces voies où l'on doit rouler au pas. Souvent sombre, il crée parfois une impression de tristesse.

Il est nécessaire de soigner les délimitations entre matériaux sans avoir recours systématiquement au bordure. Selon leur usage et leur aspect, ils peuvent se ranger selon 3 grands types :

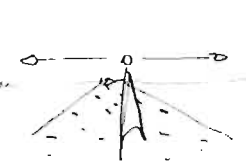
- les matériaux souples,
- les matériaux posés,
- les matériaux coulés.



Hierarchie



effet calé d'un côté



vue latérale ouverte



effet perspective axé

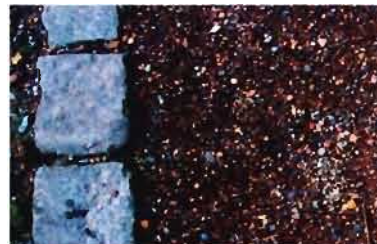


effet de sinuosité

Traitement

Ambiances

Matériaux souples



Stabilisé (schiste) et bordure pavée



Gazon armé

Matériaux posés



Petits pavés de grès rose



Dalle de béton en pas japonais

Matériaux coulés



Enrobé rouge et bordure pavée



Béton gravillonné

Végétation

Pour structurer et accompagner les voiries, la végétation doit être choisie soigneusement en fonction :

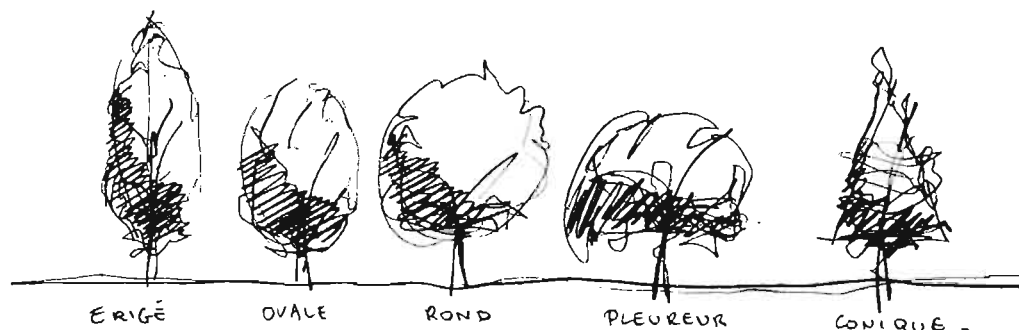
- **de contraintes de sol** (sol sableux, argileux,...), et de climat (humide, air salé,...)
- **de contraintes d'entretien** (taille de haie, élagage d'arbres, désherbage des massifs de vivaces ou d'annuelles,...)
- **mais aussi pour refléter les ambiances recherchées** (alignement de petite ou grande taille pour l'ombre, haie basse qui souligne, effet automnal,...).

Il faut donc savoir que chaque espèce a ses exigences d'exposition et de sol, **sa forme naturelle**, mais aussi son **mode de croissance tant aérien que souterrain** (cf palettes végétales proposées en annexe et liste bibliographique spécifique).

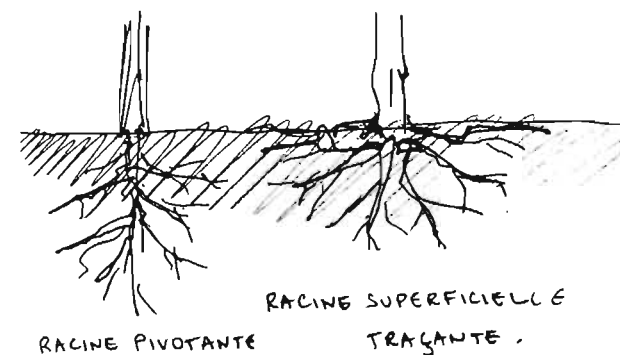
Il est conseillé, pour les arbres, de vérifier les caractéristiques de leur système racinaire - le système pivotant conviendra mieux à la proximité de réseaux souterrains ou de fondations de bâtiments, le système traçant lui, sera plus adapté à de grands espaces recouverts de matériaux de sol souples et non coulés ou posés qu'il pourrait soulever et dégrader en surface.

Mobilier

Suivant le statut de la voie on y associera un mobilier adapté : éclairage fonctionnel pour la circulation ou de promenade (bornes basses), des corbeilles ou des bancs si l'organisation le permet.



types de formes naturelles



systèmes racinaires



L'association d'objets fonctionnels à la trame générale du camping aide à leur repérage et leur intégration

La combinaison de plusieurs éléments de mobilier ponctue et enrichit les circulations de lieux de rencontre

Le regroupement de plusieurs fonctions sur les mêmes supports de mobilier rationalise ces éléments et facilite leur intégration

Les parcelles : intimes mais pas hermétiques.

Organisation

. Une surface de parcelle doit être réfléchi en proportion de la structure qu'elle accueillera (tente, caravane, mobil home,...).

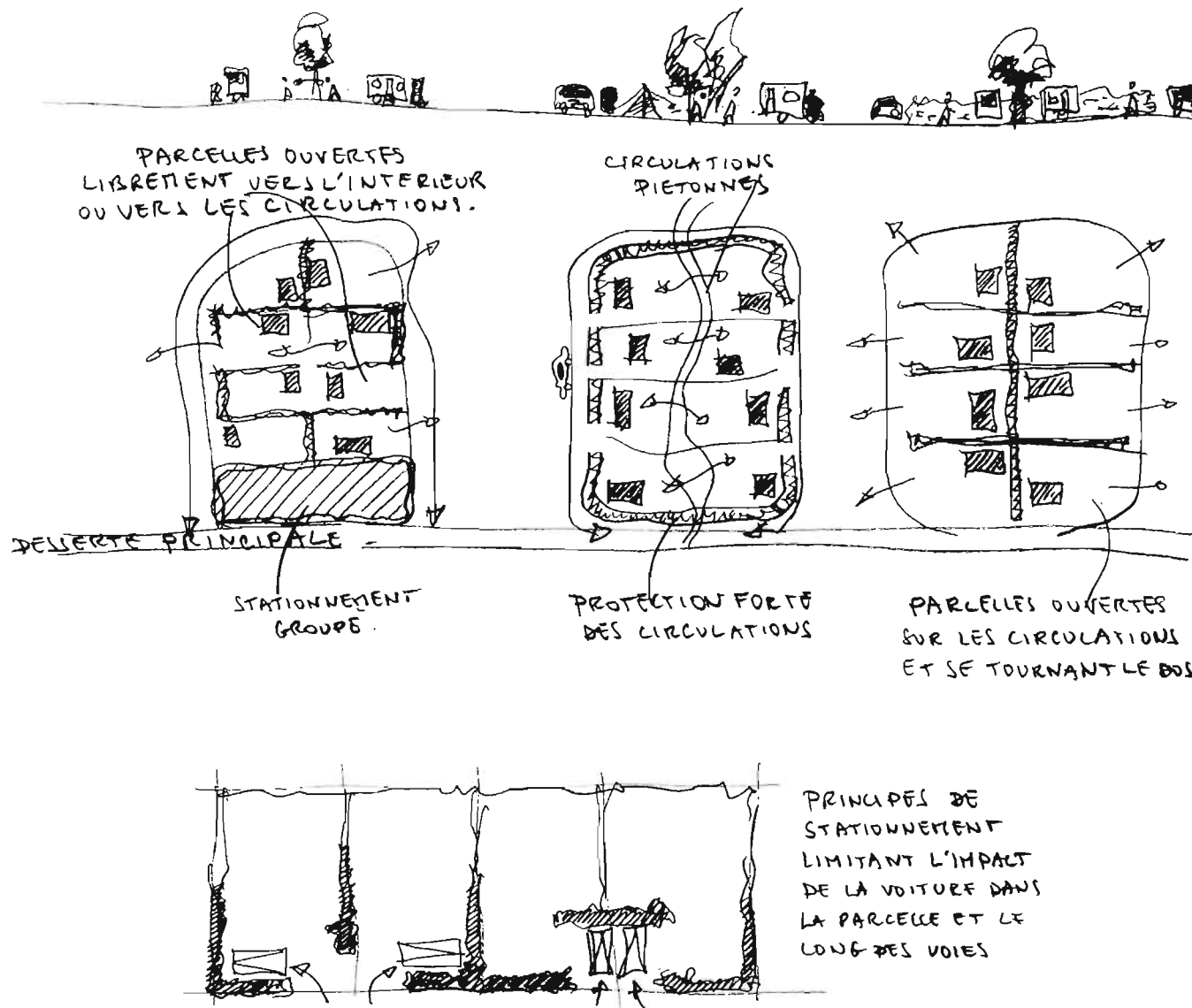
Dans la structure d'ensemble le parcellaire peut être réfléchi de façon orthogonale, qualifiée, et systématique mais aussi par lot rassemblant quelques parcelles, et de forme différente et plus irrégulière.

La forme de chaque parcelle peut donc être irrégulière mais comporter au moins un angle droit.

La limite peut être variée (haute ou basse, de nature végétale, ou un petit talus,...) et conditionnera l'ambiance interne de chacune mais aussi l'image du camping depuis les voies de circulation.

Le stationnement est à réfléchir et intégrer à la conception du parcellaire. En effet suivant le mode d'organisation des parcelles, leur rapport aux circulations, aux cheminements piétons, le stationnement sera à prévoir soit :

- *individuellement sur la parcelle*. Dans ce cas l'emplacement doit être discret dans la parcelle mais facile d'accès depuis la voie,
- *de manière groupée* par lot de parcelles. On y associera alors le stationnement visiteurs.



Végétation

La végétation structurante

La végétation joue souvent un rôle important dans le parcellaire. Elle le structure et peut permettre d'identifier le lieu où l'on se trouve (circulation, entrée de parcelle, limite entre les parcelles...). Elle prend alors la forme de haie taillée, d'alignement d'arbres, de clôture de bois tressée ou plessée, ... (idées de clôtures dans la plaquette "Plantons le Décor", cf. bibliographie).

Sa densité peut varier en fonction de l'impact visuel à avoir sur les parcelles suivant leur mode d'occupation. Cette structure végétale, implantée lors de la création des parcelles par le gestionnaire doit obligatoirement être respectée par l'utilisateur de la parcelle.

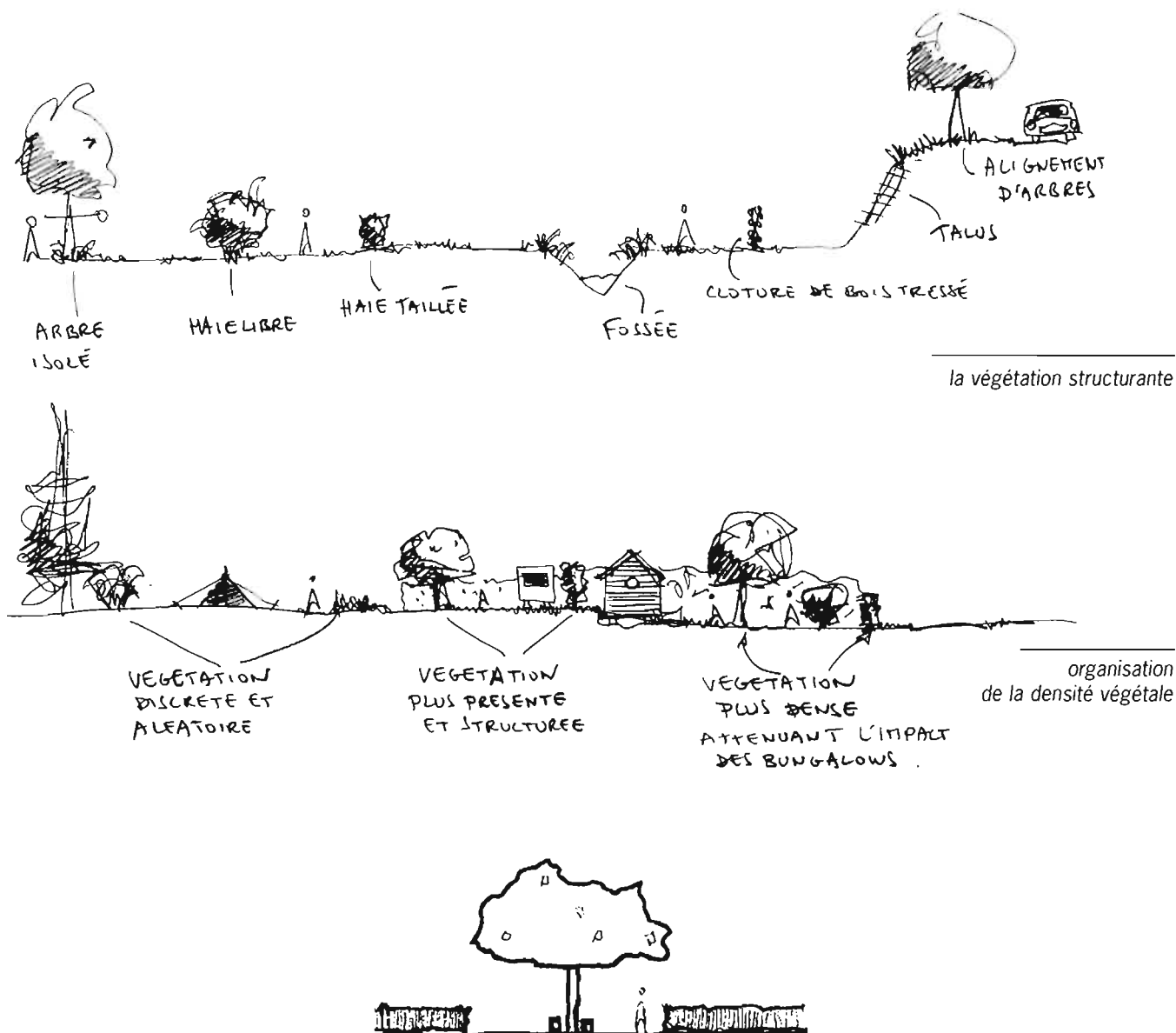
La végétation d'accompagnement

La végétation peut aussi jouer un rôle d'accompagnement des éléments de la parcelle. Elle peut alors se présenter sous forme de massifs de vivaces ou d'annuelles qui vont agrémenter l'entrée de la parcelle, ou en fleurir l'intérieur. Ces plantations sont plus libres et peuvent être à la discrétion de l'utilisateur, dans les limites du règlement intérieur du camping.

Les initiatives de plantations publiques ou privées aux abords des parcelles peuvent se mêler pour créer un effet jardin depuis les voies.

Mobilier

La balise participe de la composition de l'entrée de la parcelle en toute simplicité.



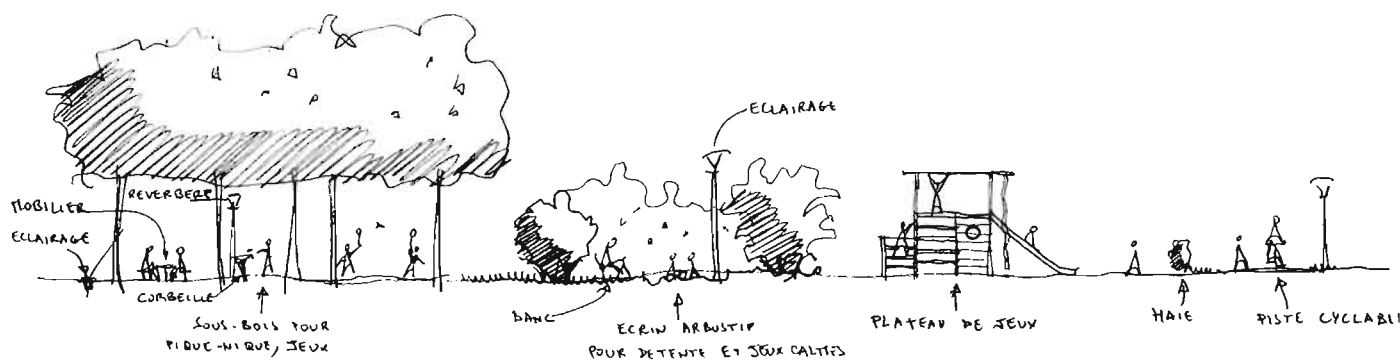
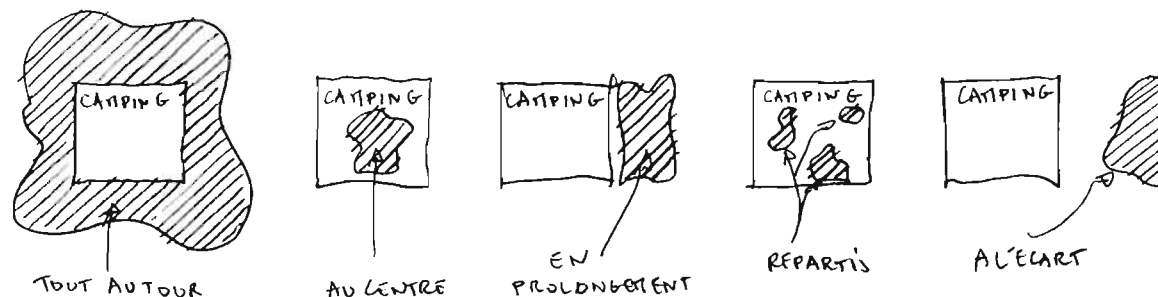
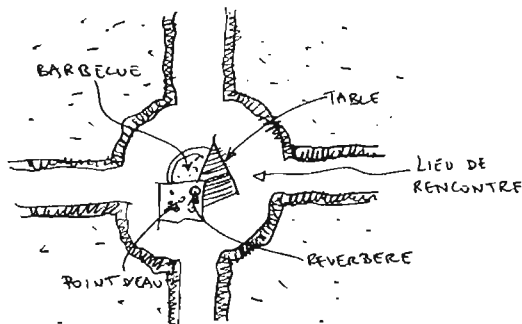
Révélateurs des particularités du site, faciles d'accès, ils doivent remplir leur vocation collective sans nuire au calme individuel recherché.

Vocation et situation

Le choix des vocations dépendra des usages recherchés par les publics accueillis : sportives ou ludiques pour certains, de rencontre, de détente ou de découverte pour d'autres. Dans tous les cas, des normes spécifiques d'hygiène et sécurité sont requises.

Leur position et forme dans le camping est liée à la structure d'ensemble et à la nature du site. Suivant leur type d'équipement et leur taille, leur situation sera différente.

Les équipements lourds ou nuisants (piscine, terrain de sport, salle de spectacle,...) seront placés à l'écart des parcelles, les équipements plus légers (jeux d'enfants, barbecue, terrain de boules,...) seront situés à proximité, ponctuant le parcellaire.



Leur localisation peut aussi être déterminée par la présence d'éléments forts déjà existants, tels que sous-bois, vergers, plans ou cours d'eau, points hauts dominants,... dont on peut tirer parti pour créer des lieux collectifs originaux.

Au delà de leur situation judicieusement choisie, ces lieux peuvent être mis en évidence par des éléments forts de repérage, par un mobilier et un éclairage spécifique, ou une mise en scène paysagère.

Végétation

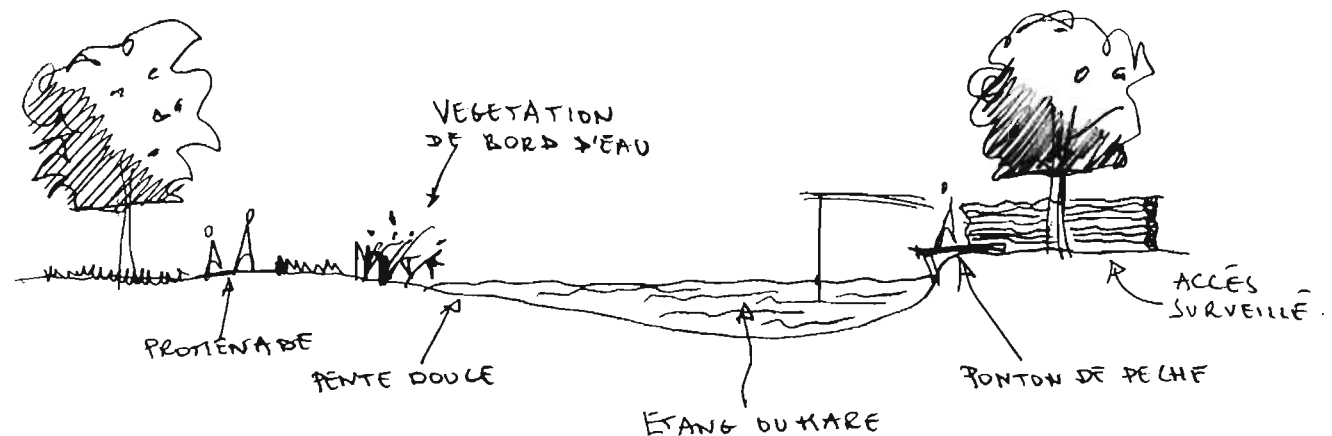
Il est souvent intéressant de reprendre pour la structure des espaces récréatifs, la végétation existante qui constitue un cadre déjà bien intégré au site (arbres remarquables, bosquets, haies,...) et nécessite un entretien minimum, lié à l'adaptation des végétaux locaux. Pour compléter cette trame existante, on optera plutôt pour une palette végétale locale qui, si elle est menée librement, engendrera un entretien simple.

Modes de gestion

L'utilisation de matériaux simples et d'une mise en œuvre adaptée à une pratique sans ménagement, associée à un traitement extensif de la végétation - gazon rustique ou mélange fleuri, permettant juste 2 ou 3 fauches estivales, arbres au port libre, demandant un rabattage/an ou tous les 2 ans, ... - garantiront un coût réduit d'entretien (moyens/main d'œuvre). Ils donneront à ces espaces une image volontairement libre et plus pérenne que des lieux plus sophistiqués se dégradant, faute d'entretien régulier.

Plan et cours d'eau, rôle et traitement

Ils constituent généralement un attrait évident pour le camping, par leurs pratiques polyvalentes, aussi diverses que la balade ou la pêche, mais représentent aussi un danger réel si les précautions d'usage liées à l'aspect réglementaire ne sont pas suffisantes. Parfois des solutions simples suffisent à rendre possible des pratiques aux risques mesurés.



Repérables, de qualité et aux abords bien entretenus.

Situation

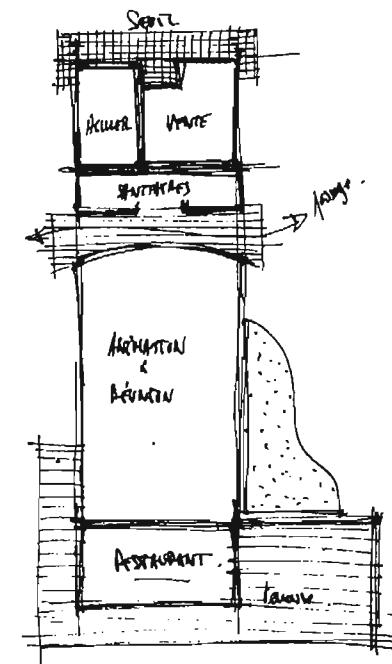
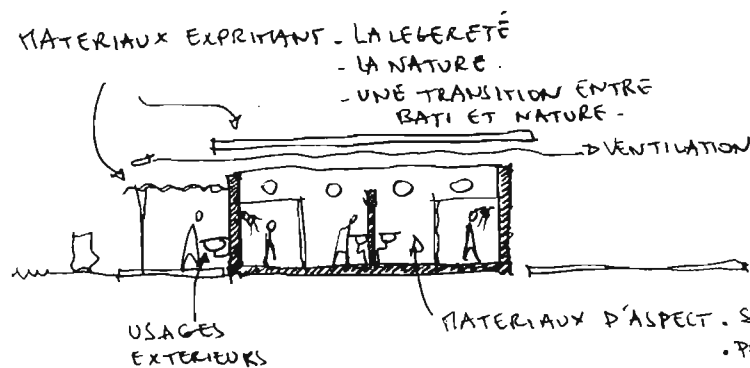
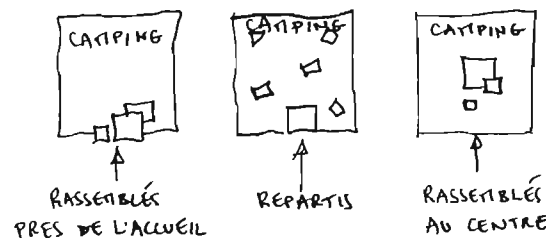
La situation des bâtiments dépend de la taille du site et des emplacements, de la nature des constructions (fonctions) et des possibilités du terrain et du sol. Ils peuvent être soit regroupés soit éparpillés dans le terrain ; mais chacune des solutions influe sur l'organisation générale du site, sur les réseaux (coût), comme sur les pratiques (concentration, proximité, disponibilité, praticité et confort pour les clients).

Fonction

Les bâtiments doivent être facilement repérables et bien intégrés dans le site. Le choix de leur emplacement, des formes et matériaux utilisés est prépondérant. La subtile combinaison de plusieurs fonctions peut être un moyen de simplifier l'organisation et le repérage, d'enrichir le projet architectural et de trouver des économies de moyens.

Aspect extérieur

Même si chaque bâtiment peut avoir une fonction ou un rôle différent et être traité de manière adaptée à sa vocation, il reste important de donner à l'ensemble des constructions un **"air de famille"**. Les formes, les matériaux, les couleurs, ou la signalétique sont des éléments, qui, réfléchis de manière cohérente, peuvent y contribuer.



rassembler les fonctions

L'utilisation de matériaux simples comme le bois, associé à l'aluminium, le verre,... permet de réaliser des bâtiments ayant une allure contemporaine et chaleureuse tout en répondant aux attentes et nécessités de chaque fonction (hygiène, lumière, aération,...).

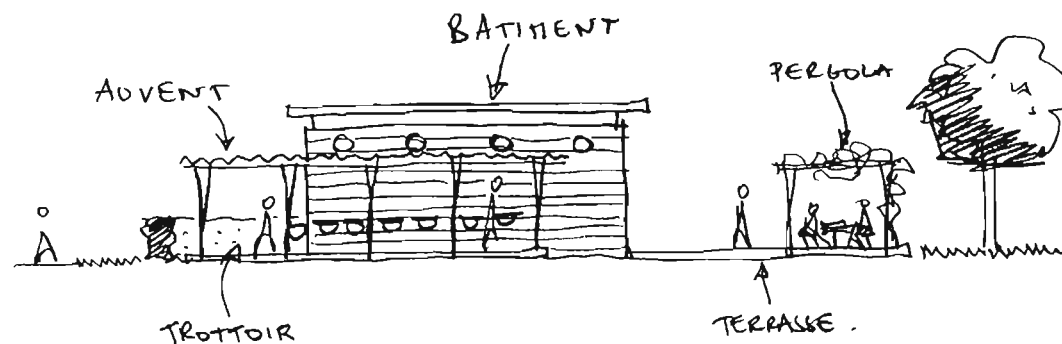
Il est aussi important de penser à l'entretien, dès le choix et la mise en œuvre des matériaux de manière à prendre en compte et minimiser les coûts de maintenance, tout en respectant l'environnement.

Aménagements des abords

Les traitements de sol et "l'accastillage" qui accompagnent et prolongent les bâtiments se déclinent de manière variée : passage abrité, trottoir, terrasse, pergola, ... Ils sont de vraies invitations à entrer dans le bâtiment, créant l'échange entre intérieur et extérieur. D'aspect aussi soignés que les bâtiments qu'ils soulignent, et parce qu'ils sont des lieux collectifs et d'usage quotidien, ils participent pleinement à l'image et à la qualité du camping et rendent l'utilisation et l'approche des équipements plus agréable et plus conviviale.

Le bâtiment : élément de patrimoine

La présence sur le site d'un bâtiment ancien, représentant du patrimoine local, contribue toujours à donner un caractère particulier au lieu. Par sa réutilisation ou son extension maîtrisée, on peut facilement en tirer parti pour créer un équipement original et marquer une centralité dans le camping, à condition bien évidemment de le traiter avec beaucoup d'attention et dans le respect de ses caractéristiques propres.



Espace de représentation du camping, l'accueil est un lieu de transition entre l'intérieur et l'extérieur du camping.

Situation

L'accueil est la porte d'entrée du camping, un endroit où l'on reçoit, qui donne la première impression, informe et oriente le regard vers les éléments essentiels (le site, les bâtiments remarquables, les activités,...).

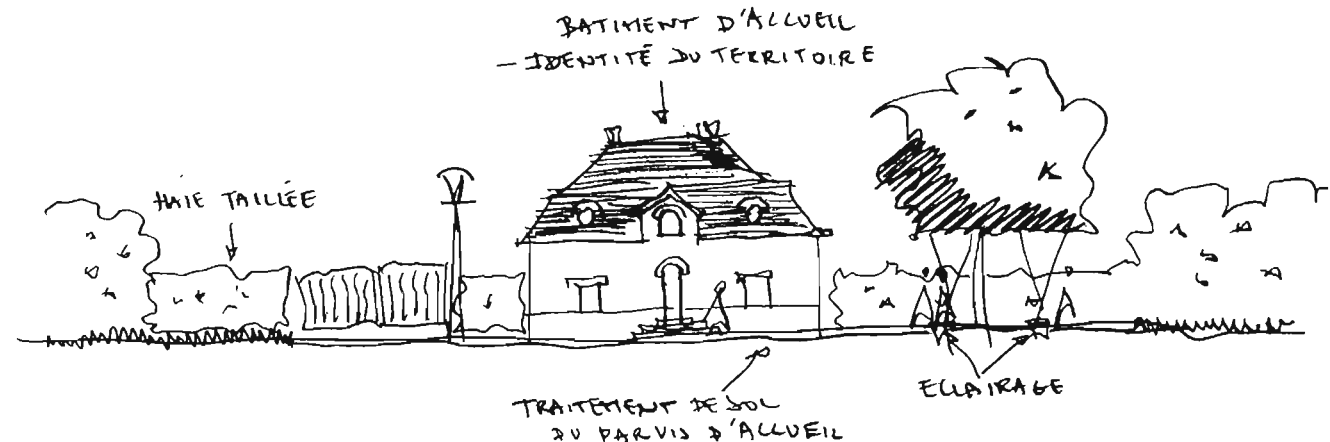
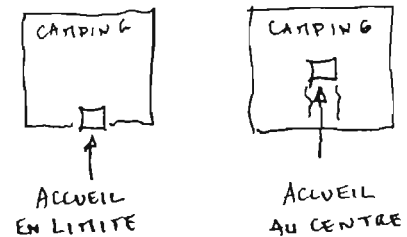
Généralement implanté en limite du camping, à l'image d'une barrière, l'accueil peut aussi être situé plus à l'intérieur, à condition d'être relié par une allée faisant partie intégrante du camping et annonçant sa composition et son caractère.

Fonction

L'accueil doit rassembler les fonctions de réception des clients, d'information, mais peut aussi accueillir des activités accessibles à un public extérieur au camping telles que commerces, équipements sportifs, restauration, sans oublier toutes les fonctions indispensables que sont le téléphone, le courrier,...

Les bâtiments

Outre leur rôle d'accueil, les bâtiments d'entrée contribuent à l'image du camping. Ils doivent être visibles et bien traités.



L'utilisation de bâtiments anciens peut être une bonne solution à condition d'y associer une signalétique adaptée. Les plantations de l'entrée peuvent être de nature horticole et du registre du jardin

Les limites du terrain sont comme une peau qui doit assurer les rôles de protection et d'échanges entre intérieur et extérieur de l'équipement.

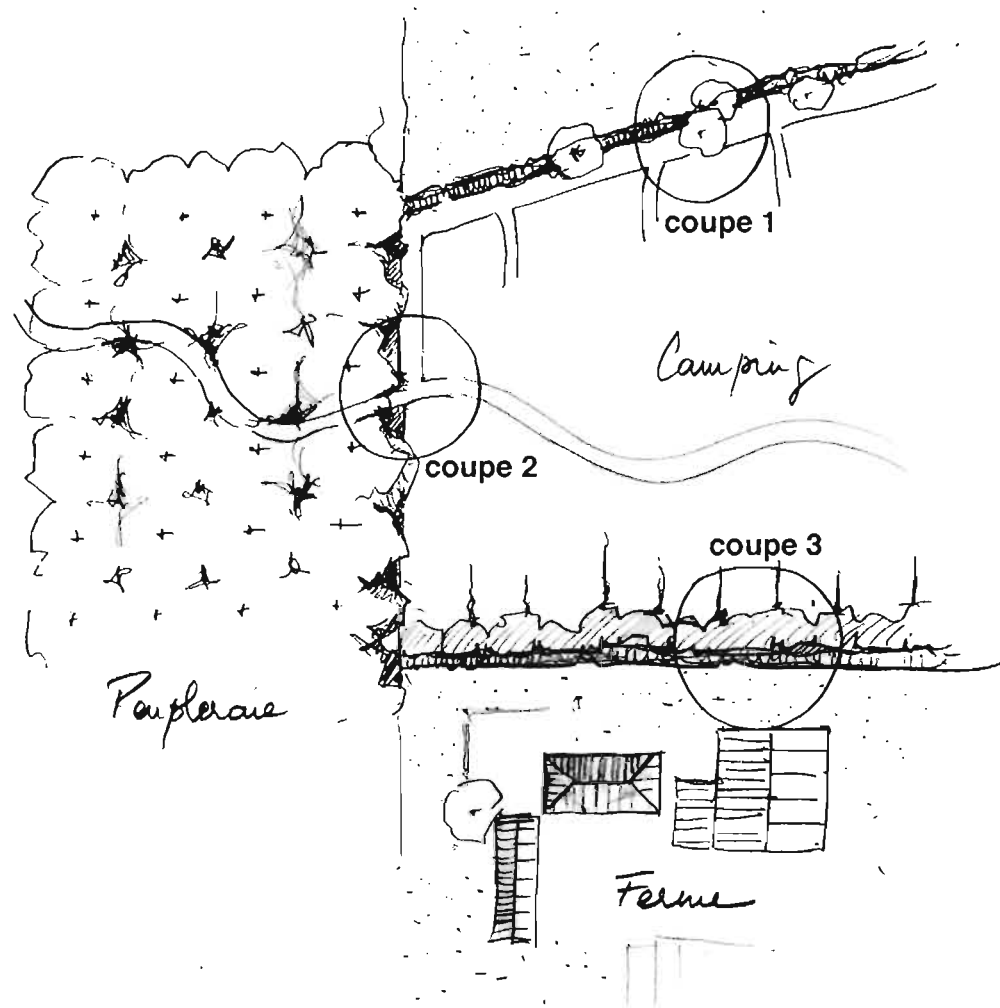
De l'intérieur et de l'extérieur

- de l'intérieur, la limite ne doit pas systématiquement être considérée comme opaque.

Il est intéressant de pouvoir ménager des vues ou des transparences aux endroits dignes d'intérêt (point de vue lointain, élément remarquable, rivière, boisement,...) mais aussi là où la structure interne du camping le permet (pas de parcelles, espace dégagé, cadrage entre bâtiments, perspective d'une allée,...)

- De l'extérieur, la parcelle du camping, doit être perçue comme un élément du paysage à part entière. Pour s'y intégrer, ses limites doivent être traitées dans le même registre ou du moins en harmonie avec l'espace environnant. Un entourage de murs ou une haie de thuyas, apparaîtront comme trop voyants et mal venus dans un site très campagnard, par exemple.

Tout en cherchant à maîtriser les impacts visuels perturbant la lecture du paysage (caravanes, mobile-homes, équipements,...) l'objectif est de concevoir les limites en s'appuyant sur des éléments existants du paysage (haies bocagères, bosquets, bois, rivière, route, murs existants,...) en les renforçant s'il le faut pour créer des séquences plus opaques.



Les structures végétales doivent être en lien avec les plantations locales environnantes. Le rôle d'échange de la limite peut aussi s'exprimer à travers des relations physiques comme des cheminements extérieurs mis avec les circulations piétonnes du camping.

Plutôt que considérer la nécessaire plantation périphérique comme une contrainte, il faut en tirer profit pour renforcer la qualité paysagère du camping en veillant à y apporter un soin particulier.

Les limites du terrain sont comme une peau qui doit assurer les rôles de protection et d'échanges entre intérieur et extérieur de l'équipement.

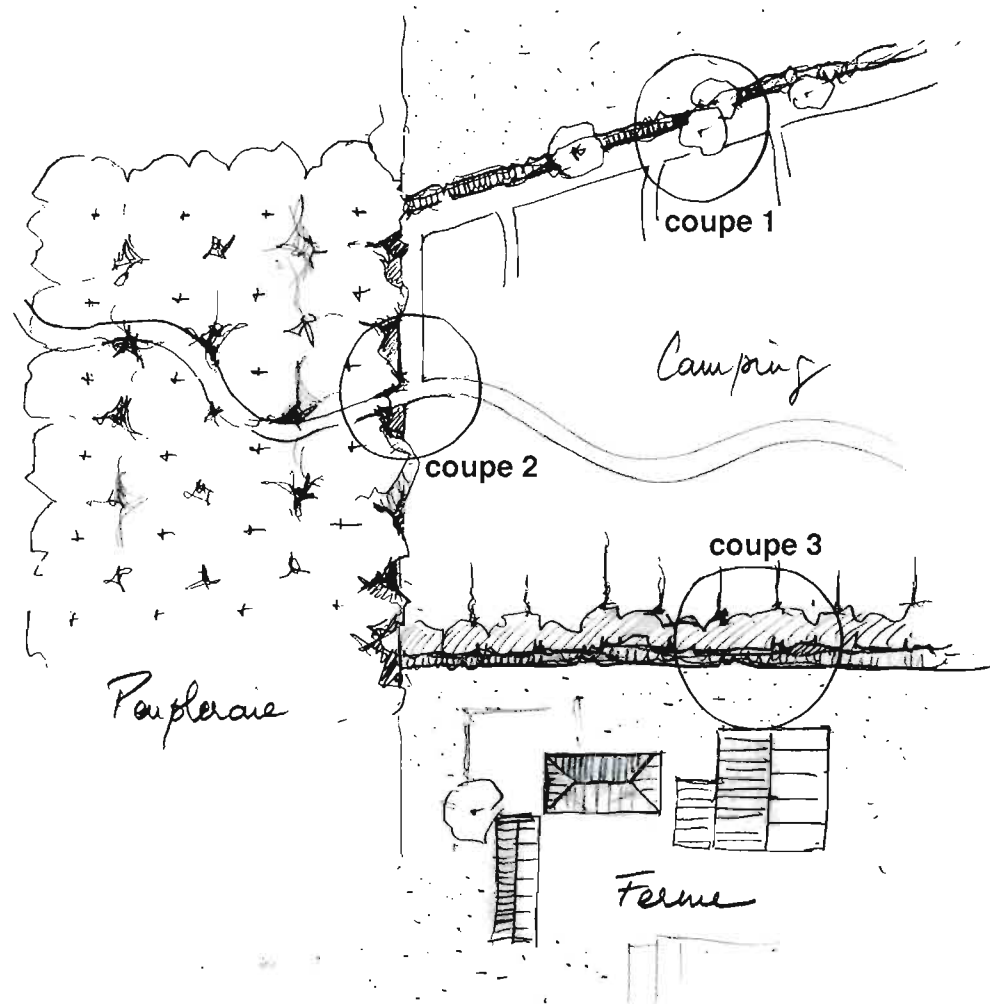
De l'intérieur et de l'extérieur

- de l'intérieur, la limite ne doit pas systématiquement être considérée comme opaque.

Il est intéressant de pouvoir ménager des vues ou des transparences aux endroits dignes d'intérêt (point de vue lointain, élément remarquable, rivière, boisement,...) mais aussi là où la structure interne du camping le permet (pas de parcelles, espace dégagé, cadrage entre bâtiments, perspective d'une allée,...)

- De l'extérieur, la parcelle du camping, doit être perçue comme un élément du paysage à part entière. Pour s'y intégrer, ses limites doivent être traitées dans le même registre ou du moins en harmonie avec l'espace environnant. Un entourage de murs ou une haie de thuyas, apparaîtront comme trop voyants et mal venus dans un site très campagnard, par exemple.

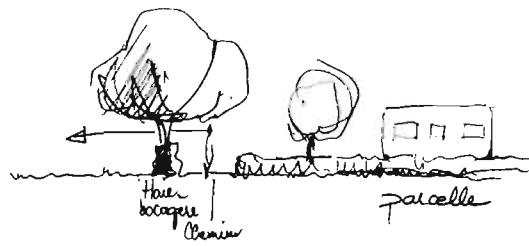
Tout en cherchant à maîtriser les impacts visuels perturbant la lecture du paysage (caravanes, mobile-homes, équipements,...) l'objectif est de concevoir les limites en s'appuyant sur des éléments existants du paysage (haies bocagères, bosquets, bois, rivière, route, murs existants,...) en les renforçant s'il le faut pour créer des séquences plus opaques.



Les structures végétales doivent être en lien avec les plantations locales environnantes. Le rôle d'échange de la limite peut aussi s'exprimer à travers des relations physiques comme des cheminements extérieurs mis avec les circulations piétonnes du camping.

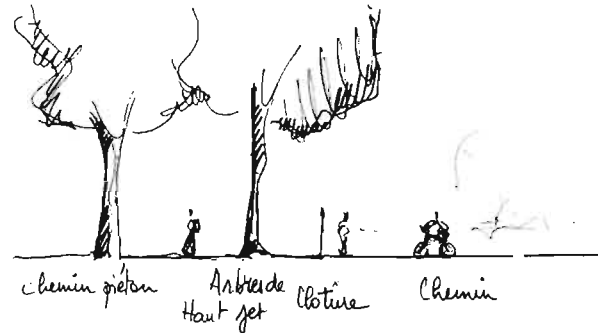
Plutôt que considérer la nécessaire plantation périphérique comme une contrainte, il faut en tirer profit pour renforcer la qualité paysagère du camping en veillant à y apporter un soin particulier.

Principes de traitement



Coupe 1

Limite haie bocagère basse avec arbres existants
Vue lointaine extérieure depuis le chemin du camping



Coupe 2

Limite peupliers avec lecture transparente et cheminement
intérieur se prolongeant dans la peupleraie



Coupe 3

Haie bocagère existante doublée à l'intérieur par une haie libre
plus haute qui isole les parcelles de la proximité de la ferme

Le règlement intérieur du camping : un outil d'aménagement !

Le Règlement Intérieur du camping peut être une **solution pour parfaire l'aménagement paysager** du camping : les articles qu'il se doit de comporter concernant les choix laissés au client pour les aménagements doivent s'efforcer d'être précis, en définissant bien les possibilités fixées par le gestionnaire du camping.

Il s'agit là d'éléments réellement importants compte tenu des clientèles résidentielles des campings qui souhaitent délimiter leurs parcelles, personnaliser leur aménagement, et qui, parfois, peuvent aller à l'encontre des principes paysagers du terrain.

Le rôle du Règlement Intérieur, sur cette question de l'aménagement paysager, est de **faciliter les rapports entre le propriétaire du camping et le client.**

En définissant au préalable les possibilités de plantations, d'implantation de terrasse ou d'abri de jardins laissées au client, le propriétaire du camping s'évite des conflits et peut, au contraire, veiller à **renforcer l'impact des aménagements qu'il réalise.**

Le Règlement Intérieur peut donc définir :

- **les choix d'essences** proposés aux clients pour les haies qu'il souhaite planter, (sans oublier leur emplacement, hauteur, mélange...)
- **les caractéristiques des abris de jardin** éventuellement autorisés : modèle, forme, matériau, teinte, en tenant compte des aspects liés au droit du sol concernant la surface,
- les caractéristiques des terrasses (surface, hauteur, matériau..), en respectant la mobilité du mobile-home ou de la caravane,
- les distances de sécurité avec les installations voisines (3m minimum),
- les autres ornements pouvant contribuer à donner un aspect paysager à la parcelle ; masquage des dessous de mobile-homes (croisillons de bois ou plantations basses,...), obligation de garer les voitures sur les parcelles ou dans les aires prévues à cet effet, nombre de voitures par emplacements...etc.
- **les modes d'entretien des structures végétales** que peut avoir à prendre en charge l'occupant pendant son séjour (hauteur, type et régularité de la taille,...)

Pour être valide, il faut que chaque client ait signé un exemplaire du Règlement Intérieur et que cet exemplaire figure avec son contrat de location. Le Règlement Intérieur doit également être remis au client et affiché : à l'extérieur du terrain, au bureau d'accueil...

La connaissance des procédures permet un gain de temps et un enrichissement du projet.

Modifier un parcellaire, créer, agrandir un camping

La procédure de création, ou de modification du parcellaire, ou d'extension d'un terrain de camping, se compose de 4 étapes.

L'élément incontournable est le type de classement au POS ou autre document d'urbanisme de référence dans la commune de la parcelle concernée

1 – demande d'autorisation d'aménager auprès de la Commission Départementale de l'Action Touristique (CDAT), demande qui est instruite par la Direction Départementale de l'Équipement et qui équivaut à un permis de construire « global ».

2 – après accord de la CDAT, réalisation des travaux,

3 – après achèvement des travaux, demande de classement Préfectoral, nouveau "passage en CDAT".

Suite à la demande de classement, visite des services de l'État –notamment DDASS et DDE-, et du CDT.

4 – après classement préfectoral, ouverture du terrain.

Un outil d'émulation : le concours des campings fleuris

Pour offrir aux touristes un cadre de vie agréable et accueillant, et mobiliser les clients, **les Comités Départementaux de Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais** organisent chaque année, un **concours des campings fleuris**.

Organisé dans le cadre du Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris, il vise à encourager les efforts de fleurissement des communes, des particuliers, des écoles et des professionnels du tourisme.

Dans le Nord, les formulaires d'inscription à ce concours sont envoyés par les CDT à tous les campings en avril chaque année.

Un jury départemental visite mi-juillet les campings inscrits, pour apprécier les efforts des gestionnaires et des clients.

Les lauréats sont récompensés en automne au cours d'une cérémonie spécifique de remise des prix du Concours Départemental des Villes, Villages, Maisons (avec 10 catégories différentes), et concours spécifiques (gares, musées, écluses, Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Gîtes de France et Locations Clévacances, Campings).

Cette cérémonie a lieu traditionnellement dans le dernier trimestre de l'année.

Dans le Pas-de-Calais, les Mairies sont partenaires du CDT et incitent les campings à concourir.

Le jury départemental étudie les propositions qui lui sont soumises et le palmarès est annoncé au cours de la cérémonie de remise des prix, qui se déroule dans les premiers mois de l'année, et qui récompense les efforts des Villes et Villages Fleuris et les efforts des Professionnels du Tourisme.

Contact au CDT Nord : Marie-Lou CARTIGNIES
tel 03-20-57-54-75 ; fax 03-20-57-59-95 ;
email : mlcartignies@cdt-nord.fr

Consultez le site : www.fleurirlenord.com

Contact au CDT Pas-de-Calais : Frédérique LACHEREZ
tel : 03-21-10-34-63 ;
email : fleurissement@pas-de-calais.com

Le plan : outil de synthèse de l'organisation du camping, indispensable pour la mise en œuvre du projet

Quelle que soit la démarche, création ou agrandissement, l'étape du plan d'ensemble ou plan masse est indispensable à la bonne cohérence de l'ensemble du projet.

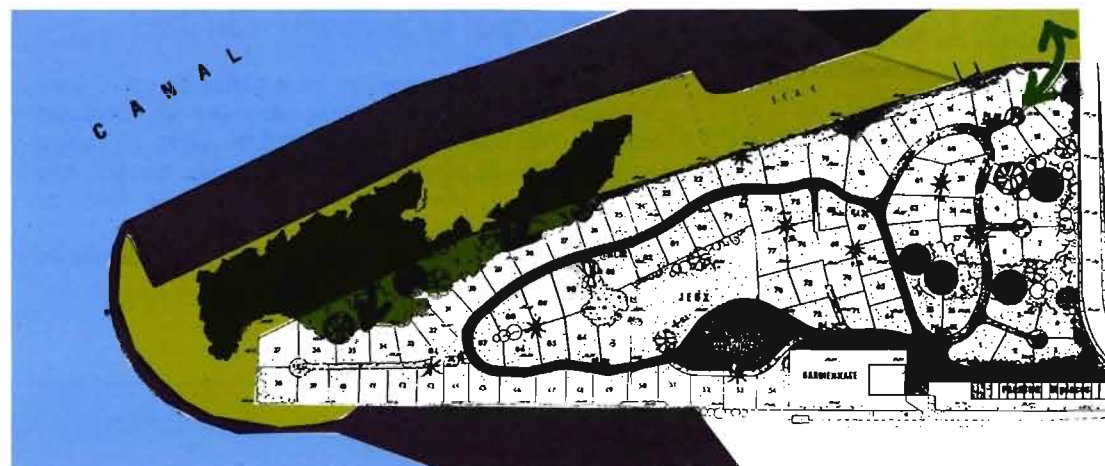
C'est à cette échelle que se vérifient

- la bonne insertion de l'équipement dans son site,
- l'équilibre et l'harmonie de l'organisation interne.

A travers ces 2 exemples réels on peut commenter les atouts de chacun :

Pour le Camping du Port de Plaisance à Péronne

- Sa localisation est originale près du canal
- Le cadre végétal en limite permet de faire la transition avec l'extérieur
- Des massifs boisés extérieurs servent d'appui et s'intègrent à la structure du camping
- L'organisation intérieure se fait autour d'un espace récréatif central, qui aère le terrain
- On note une végétation arborée importante, ainsi qu'une liaison piétonne entre camping et canal.



Camping du Port de Plaisance à Péronne

Camping du Val d'Authie
Plan de Philippe Lebrun

Pour le Camping du Val d'Authie à Villers-sur-Authie :

- Une part importante est réservée aux espaces récréatifs
- Le cadre végétal en limite permet de faire la transition avec l'extérieur
- L'organisation du parcellaire se fait en secteurs différenciés
- Les bâtiments collectifs sont rassemblés et placés centralement
- On identifie spontanément l'accueil dès l'arrivée
- De beaux arbres ont été conservés et plantés



Les aspects particuliers complémentaires du plan donnent le caractère et définissent la qualité du camping

Les circulations



L'utilisation de briques pour un accès piéton

Les parcelles



Des séparations par des techniques traditionnelles

Les espaces récréatifs



Un aménagement rustique pour une petite basse-cour

Les bâtiments



Utilisation d'un bâtiment ancien

L'accueil



Un beau bâtiment renforce l'attractivité

Les limites du terrain



Une haie taillée complète la végétation arborée du camping



Un revêtement clair égaye davantage que l'enrobé noir



Des séparations par des essences mélangées



Des matériaux simples pour le petit mobilier



Réhabilitation fonctionnelle d'une ancienne ferme



Le premier coup d'œil compte beaucoup



Une limite boisée et protectrice



Un chemin engazonné



Des massifs fleuris ponctuent le parcellaire



Une piscine bien intégrée



Le soin des abords valorise les bâtiments



Fleurir un point clé : l'accueil



Profiter de la présence d'éléments naturels

Généralités

Charte paysagère du terrain de camping aménagé

Fédération Nationale de l'Hotellerie de Plein Air.

Batiments et mobilier

Le bois dans les équipements de loisirs de plein air

Auteur Principal TERSEN Georges. - Institut pour le Développement Forestier, 1984. - 316 p.

Plantons le décor

Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, Parc naturel régional de l'Avesnois. - Lille : Espace Naturel Régional, 2001. - 30 p. - (Fiche pratique "clôture")

L'hébergement de pays - Tourisme et patrimoine

Une démarche pour satisfaire la quête d'authenticité
CAUE du Nord - Conseil Général du Nord, 06/2000.

Flore

Flore forestière française Guide écologique illustré 1

Plaines et collines

Auteur Principal RAMEAU JC, MANSION D. - Institut pour le Développement Forestier, 1989. - 1785 p.

Techniques : Arbres et arbustes

Planter des haies - Haies composées, haies d'aujourd'hui

Auteur Principal SOLTNER Dominique. - Sainte-Gemmes-sur-Loire : Editions Dominique Soltner, 1991. - 96 p : Sciences et techniques agricoles.

L'arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rural

Auteur Principal SOLTNER Dominique. - Sainte-Gemmes-sur-Loire : Editions Dominique Soltner, 1991. - 200 p : Sciences et techniques agricoles.

L'entretien courant des haies - Les grands modèles d'entretien des haies

Institut pour le Développement Forestier, 1995. - 71 p.

Planter des haies. Haies composées, haies d'aujourd'hui. 3^{ème} édition

SOLTNER Dominique. - Angers : Sciences et Techniques Agricoles, 1984. - 85 p

Des arbres dans la ville : planter et entretenir les arbres

Auteur Principal VERDIER Marie ; CAUE de Haute-Garonne. - Toulouse : CAUE de Haute-Garonne, 12/1988. - 72 p.

Plantons le décor - Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, Parc naturel régional de l'Avesnois. - Lille : Espace Naturel Régional, 2001. - 30 p. - (Fiches pratiques "plantations")

Techniques et choix : Vivaces et annuelles pour massifs

Les plantes annuelles et bisannuelles

Auteur Principal REDGROVE Hugh. - Editions de l'Olympe, 1997. - 48 p.

Les plantes vivaces de fraîcheur

Auteur Principal LEBRET Jean.- Larousse, 1989. 144 p.

Les plantes vivaces de lumière

Auteur Principal LEBRET Jean.- Larousse, 1989. 144 p.

Les plantes vivaces de nos jardins

Auteur Principal BLOOM Alan - Editions Floraisse, 1991. 144 p.

Jardins nomades, tapis de fleurs : 20 modèles de fleurissement saisonnier

Auteur Principal MAURIERES Arnaud, OSSART Eric, BOUCROT Laure. - Aix en Provence : Edisud, 04/1997. - 128 p : Jardins des Paradis.

Créer un jardin sauvage

Auteur Principal STEVENSON Violet. - Nathan, 1995. - 168 p.

Arbustes, plantes grimpantes, plantes vivaces, rosiers.

Fiches téléchargeables sur le site www.fleurirlenord.com.

Association des Paralysés de France

231, rue Nationale - 59000 Lille
Tél : 03 20 57 99 84 - Fax : 03 20 54 34 91
apf-dd59@ifrance.com

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais

2, Palais de la Bourse - BP 500 - 59001 Lille Cedex
Tél : 03 20 63 79 79 - Fax : 03 20 13 02 00
www.nordpasdecalais.cci.fr

Comité Départemental du Tourisme du Nord - C.D.T.

6, rue Gauthier de Châtillon
B.P. 1232 - 59013 Lille Cedex
Tél : 03 20 57 59 59 - Fax : 03 20 57 59 95
contact@cdt-nord.fr
www.cdt-nord.fr
www.pro-cdt-nord.com

Comité Départemental du Tourisme du Pas de Calais - C.D.T.

La Trésorerie - BP 79 - Wimille - 62930 WIMEREUX
03 21 10 34 60 - Fax : 03 21 30 04 81
cdt.doc@pas-de-calais.com
www.pas-de-calais.com

Comité Régional du Tourisme Nord-Pas-de-Calais

6, Place Mendès France - BP 99 - 59028 Lille Cedex
Tél : 03 20 14 57 57 - Fax : 03 20 14 57 58
contact@crt-nordpasdecalais.fr
www.crt-nordpasdecalais.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord C.A.U.E. du Nord

98, rue des Stations - 59000 Lille
Tél : 03 20 57 67 67 - Fax : 03 20 30 93 40
caue59@caue59.asso.fr
www.caue59.asso.fr

Conseil Général du Nord

Hôtel du Département,
51, rue Gustave Delory - 59047 Lille Cédex
www.cg59.fr

Service Tourisme

Tél : 03 20 63 58 12 - Fax : 03 20 63 57 88

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Service Tourisme

Centre Tournai - 59555 Lille Cedex
Tél : 03 28 82 72 24 - Fax : 03 28 82 72 05
c.vandenbeuck@ce-npdc.fr

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Nord-Pas-de-Calais

272, Boulevard Clémenceau - 59707 Marcq-en-Barœul
Tél : 03 20 98 16 84 - Fax : 03 20 72 42 55
croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - D.D.A.F.

Cité Administrative - B.P. 505 - 59022 Lille Cedex
Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 41 99
Fernand.Demeulenaere@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - D.D.A.S.S.

Cité Administrative - 175, rue Gustave Delory - BP 2008 - 59011 Lille Cedex
Tél : 03 20 18 33 40 - Fax : 03 20 85 08 26

Direction Départementale de l'Équipement - D.D.E.

Hôtel de la D.D.E. - 44, rue de Tournai - B.P. 289 - 59019 Lille Cedex
Tél : 03 20 40 54 54 - Fax : 03 20 06 83 24
dde-59@equipement.gouv.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles - D.R.A.C.

1, rue du Lombard - 59041 Lille Cedex
Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 21

Direction Régionale et Départementale de la Concurrence, de la Consommation et Répression des Fraudes

3, rue Maracci - BP 59 - 59009 LILLE Cedex
Tél : 03 20 13 62 00 - fax : 03 20 06 61 51

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lille

35, rue Boucher de Perthes - 59044 Lille Cedex
Tél : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00
dr059@jeunesse-sports.gouv.fr
www.drjds-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement - D.I.R.E.N.

107, Boulevard de la Liberté - 59041 Lille Cedex
Tél : 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00
diren@npdc.environnement.gouv.fr
www.environnement.gouv.fr/nord-pas-de-calais/

Délégation Régionale au Tourisme Nord-Pas-de-Calais

75, rue Gambetta - 59000 Lille
Tél : 03 20 54 77 66 - Fax : 03 20 54 36 40

Espace Naturel Lille Métropole

2, Place du Concert - 59043 Lille Cedex
Tél : 03 20 63 33 95 - Fax : 03 20 63 33 64
www.enm-lille.fr

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

"La Grange D'imièrre" - 4, cours de l'Abbaye - B.P. 3 - 59550 Maroilles Cedex
Tél : 03 27 77 51 60 - Fax : 03 27 77 51 69
pnr.avesnois@wanadoo.fr
www.parc-naturel-avesnois.fr

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Maison du parc "Le Grand Vanage"
62510 Arques
vannage@parc-opale.fr
Maison du parc "Manoir du Huisbois"
Le wast 62142 Colembert
huisbois@parc-opale.fr
Tél : 03 21 87 90 90 - Fax : 03 21 87 90 87
www.parc-opale.fr

Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

"Le Luron" - 357, rue Notre Dame d'Amour 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

Préfecture du Nord

Place de la République - 2, rue Jacquemars Gielée
59 039 LILLE Cedex
Tél : 03.20.30.59.59
www.nord.pref.gouv.fr

Préfecture du Pas de Calais

Rue Ferdinand Buisson - 62020 Arras
Tél : 03 21 21 20 00
www.pas-de-calais.pref.gouv.fr




Service Départemental de l'Architecture du Patrimoine - S.D.A.P.

44, rue de Tournai - B.P. 289 - 59019 Lille Cedex
Tél : 03 20 40 54 95 - Fax : 03 20 06 83 24



Gamme non exhaustive d'arbres de haut jet

Espèce	Caducue/persistant	Calcaire	Acide	Sec	Humide	Bord de Mer	Hauteur
Alisier blanc	Caducue	non	oui	oui	non	non	20 m
Charme	Marcescent	oui	oui	oui	oui	non	20 m
Chataignier	Caducue	non	oui	oui	non	non	25 m
Chêne pédonculé	Marcescent	non	oui	non	oui	non	25 m
Chêne rouvre	Marcescent	oui	oui	oui	non	non	20 m
Chêne rouge	Caducue	non	oui	non	oui	non	25 m
Erable plane	Caducue	non	oui	oui	non	oui	25 m
Erable sycomore	Caducue	oui	non	oui	oui	oui	25 m
Frêne	Caducue	non	oui	non	oui	non	25 m
Hêtre	Marcescent	oui	oui	oui	non	non	30 m
Marronnier	Caducue	oui	oui	oui	non	oui	20 m
Merisier	Caducue	oui	oui	oui	non	non	25 m
Noyer royal	Caducue	oui	non	oui	non	non	15 m
Noyer noir	Caducue	non	oui	non	oui	non	25 m
Orme résistant	Caducue	non	oui	oui	non	non	10 m
Peuplier blanc	Caducue	non	oui	non	oui	oui	20 m
Peuplier production	Caducue	non	oui	non	oui	oui	25 m
Tilleul à petites feuilles	Caducue	oui	non	oui	non	non	20 m
Tilleul à grandes feuilles	Caducue	non	oui	oui	non	non	20 m
Tulipier de Virginie	Caducue	oui	oui	non	non	non	35 m

-  Arbres ou arbustes spontanés dans la région
-  Arbres ou arbustes non spontanés ou horticoles
-  Arbres spontanés pouvant être menés en haie haute

Gamme d'arbustes pour les haies

Espèce	Caduque/persistant	Calcaire	Acide	Sec	Humide	Bord de Mer	<2M	Entre 2 et 5M	> 5M	Cassant	Epineux	Toxique	Floraison/ fruits
Alisier torminal	Caduque	oui	non	oui	non	non	non	oui	oui	non	non	non	non
Amelanchier	Caduque	non	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non
Argousier	Caduque	non	oui	oui	oui	oui +	non	non	non	non	oui	non	oui
Auline cordata	Caduque	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	non
Auline glutineux	Caduque	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	non
Boulesau	Caduque	non	oui	non	oui +	non	non	oui	oui	oui	non	non	non
Bourdaie	Caduque	non	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	oui
Buis	Persistant	oui	non	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non	non
Cassis	Caduque	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Cerisier à grappes	Caduque	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	oui
Charme	Marcescent	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	non
Chataignier	Caduque	non	oui	oui	non	non	non	non	oui	non	non	non	oui
Cornouiller sanguin	Caduque	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non	oui
Cornouiller mâle	Caduque	oui	non	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non	oui
Cytise	Caduque	oui	non	oui	non	non	non	oui	non	non	non	non	oui
Eleagnus	Caduque	non	oui	oui	non	oui +	oui	non	non	non	oui	non	oui
Erable champêtre	Caduque	oui	non	oui	non	non	non	oui	non	non	non	non	non
Fusain d'Europe	Caduque	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Fusain du japon	Persistant	non	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	non	non	oui
Groseiller	Caduque	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Houx	Persistant	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	oui	non	oui
Lilas commun	Caduque	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non	oui
Mahonia	Persistant	non	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	oui	non	oui
Noisetier	Caduque	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non	oui
Prunellier	Caduque	oui	non	oui	non	oui -	oui	non	non	non	oui	non	oui
Prunier myrobolan	Caduque	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	oui	non	oui
Robinier	Caduque	non	oui	oui	non	non	non	oui	non	oui	oui	non	oui
Saule marsault	Caduque	non	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	non	non	non	non
Seringat	Caduque	oui	oui	non	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui +
Sorbier des oiseaux	Caduque	non	oui	oui	non	non	non	oui	non	non	non	non	oui
Sureau noir	Caduque	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	oui	non	oui	oui
Symphorine	Caduque	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Troène d'Europe	Caduque	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Troène de Chine	Caduque	non	oui	oui	oui +	oui +	oui	non	non	non	non	non	oui
Viome lantane	Caduque	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Viome obier	Caduque	non	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui

Gamme d'arbustes fleuris pour massifs

Espèce	Caducue/ persistant	Calcaire	Acide	Sec	Humide	Bord de Mer	< 2M	Entre 2 et 5M	Soleil	Cassant	Epineux	Toxique	Floraison/ fruits
Amelanchier	Caducue	non	oui	non	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	non
Azalée	Persistant	non	oui +	non	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	rouge
Bourdaie	Caducue	non	oui	oui	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Buddleia	Caducue	oui	non	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	non	violet/rouge/jaune
Buis	Persistant	oui	non	oui	non	non	oui	oui	oui/non	non	non	non	non
Céanothe	Persistant	non	oui	oui	non	non	non	oui	oui	non	non	non	bleu
Cornouiller sanguin	Caducue	non	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	oui
Cornouiller mâle	Caducue	oui	non	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	oui
Cytise	Caducue	oui	non	oui	non	non	non	oui	oui	non	non	non	oui
Deutzia	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	blanc
Eleagnus	Caducue	non	oui	oui	non	oui +	oui	non	oui	non	oui	non	oui
Fusain d'Europe	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	oui
Fusain du Japon	Persistant	non	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	non	oui
Groseiller à Fleurs	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	rose
Hortensia	Caducue	non	oui	non	oui	oui	oui	non	non	oui	non	non	blanc/bleu/violet
Houx	Persistant	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	non	non	oui	non	oui
Lilas commun	Caducue	non	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	blanc/violet
Mahonia	Persistant	non	oui	oui	non	non	oui	non	non	non	oui	non	oui
Noisetier	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	oui
Potentille	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	jaune/rouge
Seringat	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	oui +
Spirée	Caducue	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	non	blanc/rose
Symphorine	Caducue	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Troëne d'Europe	Caducue	oui	non	oui	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui
Troëne de Chine	Persistant	non	oui	oui	non	oui +	oui	non	oui	non	non	non	oui
Viorne lantane	Caducue	oui	non	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	oui
Viorne obier	Caducue	non	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	oui
Wegelia	Caducue	oui	oui	oui	non	non	oui	non	oui	non	non	non	rouge

Gamme de fleurs vivaces

Cette liste de plantes vivaces vous permettra de créer facilement des massifs pouvant évoquer, pour la plupart d'entre-elles, des espèces locales.

Certaines plantes vivaces sont à bulbes.

Espèce	Couleur des fleurs	Période de floraison	Hauteur	Exposition
Anchusa	bleu	juin à août	90 à 100 cm	soleil
Ancolie	rose et blanc	avril à juin	80 à 90 cm	soleil
Anémone	blanc/rose	août à octobre	70 à 80 cm	soleil
Aster	blanc/bleu/rose	sept à novembre	80 à 100 cm	soleil
Campanule	blanc/bleu	juillet à septembre	50 cm	soleil
Catananche	bleu	mai à juillet	80 à 60 cm	soleil
Centaurée	jaune/rouge/violet	mai à août	60 à 80 cm	soleil
Chrysanthémum	blanc/jaune/rouge	sept à novembre	60 à 90 cm	soleil
Crocsmia	rouge	juin à octobre	60 à 80 cm	soleil
Doronic	jaune	mars à mai	40 à 60 cm	ombre
Erigeron	violet/rose	juin à septembre	40 à 60 cm	soleil
Eryngium	bleu	juin à août	80 à 100 cm	soleil
Gaillarde	rouge/jaune	mai à octobre	60 à 80 cm	soleil
Gaura	blanc	mai à octobre	100 à 120 cm	soleil
Gypsophile	blanc	juin à août	60 à 80 cm	soleil
Helenium	jaune	juin à septembre	60 à 80 cm	soleil
Helianthus	jaune	juin à août	100 à 150 cm	soleil
Hemerocalle	jaune/rose/rouge	mai à juillet	70 à 90 cm	soleil
Lavande	bleu	mai à septembre	60 à 80 cm	soleil
Malva	rose	juin à août	60 à 80 cm	soleil
Physostegia	rose	juillet à septembre	70 à 80 cm	soleil
Rose Trémière	blanc/jaune/rouge	juin à septembre	180 à 200 cm	soleil
Rudbeckia	blanc/rose	juillet à septembre	100 à 120 cm	soleil
Scabieuse	blanc	juin à novembre	60 à 80 cm	soleil
Sidalcea	rose	juillet à septembre	60 à 80 cm	soleil
Solidage	jaune	août à septembre	50 à 60 cm	soleil
Statice	blanc/bleu	juin à août	50 à 60 cm	soleil

Pour leur accueil lors des journées de formation

Madame et Monsieur LELIEUR

Camping La Garenne
5, chemin des Limites
59122 LES MOERES

Madame CAPPELAERE

Camping de La Plaine
Rue de la Frontière
59254 GHYVELDE

Monsieur DELABRE

Camping de la Sensée
Camping de la Roseraie
12 rue Léo Lagrange
59265 AUBIGNY-AU-BAC

Pour le prêt de plans, de photographies et de cartes

Camping du Val d'Authie

80120 VILLERS-SUR-AUTHIE

Camping La Ferme des Aulnes

80120 NAMPONT-SAINT-MARTIN

Chambre de Commerce et d'Industrie de Péronne

Camping du Port du Plaisance
80200 PERONNE

Musée de Plein Air de Lille Métropole

143, rue Colbert
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Comité Régional de Tourisme du Nord-Pas-de-Calais

6, place Mendès France
B.P. 99
59028 LILLE Cedex

Contact



Comité Départemental du Tourisme du Nord

6, rue Gauthier de Châtillon
B.P. 1232
59013 LILLE Cedex
Tel : 03-20-57-59-59 ; fax : 03-20-57-59-95
www.cdt-nord.fr
www.pro-cdt-nord.com



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

98, rue des Stations
59000 LILLE
Tel : 03-20-57-67-67 ; fax : 03-20-30-93-40
www.caue59.asso.fr

Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord

9, rue de la Sensée
59247 HEM LENGLET
Tel : 03-27-79-98-08 ; fax : 03-27-83-24-79
www.campingsdunord.fr

Financement



Délégation Régionale au Tourisme Nord-Pas-de-Calais

75, rue Gambetta
59000 LILLE



Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais

Centre Rihour
59555 LILLE Cedex



Conseil Général du Nord

Hotel du Département,
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex